

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 8 novembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 novembre 2021

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION UNIQUE ANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES, ET PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méline TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BILLY à Johann SPITZ, Sophie BOUTRIT à Nicolas VIDEAU, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN à Christine HYPEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Elmano MARTINS à Dominique SIX, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Lucy MOREAU à Elisabeth MAILLARD, Rose-Marie NIETO à Florence VILLES, Franck PORTZ à Sophie BROSSARD, Nicolas ROBIN à François GUYON, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

François BONNET, Patricia DOUEZ, Richard PAILLOUX.

Titulaire absente excusée :

Sophia MARC.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Dominique SIX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION UNIQUE ANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES, ET PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la décision de la Commission du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu les articles L.365-1 et L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation modifiés par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR ;

Vu la délibération du 16 novembre 2015 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021 ;

Vu la délibération du 16 décembre 2019 approuvant l'évaluation obligatoire à mi-parcours du PLH et les propositions d'évolutions du programme d'actions ;

Vu la nouvelle compétence au 1^{er} janvier 2020 exercée par la CAN relative à l'Eau Potable ;

Considérant que le Département est compétent réglementairement en matière d'action sociale et d'habitat au titre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;

Considérant que la législation relative au FSL implique la mise en place d'une convention entre le Département et les contributeurs volontaires ;

Considérant le courrier de la CAN de novembre 2019 relatif à la modification de sa contribution financière annuelle au dispositif du FSL ;

Considérant que la CAN conserve les principes d'identification des différents budgets consacrés au dispositif du FLS (habitat, assainissement et eau) et de statistiques annuelles pour chaque type de « volet » du dispositif du FLS (habitat, assainissement et eau) ;

Considérant la demande de participation financière au FSL du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, au titre de l'année 2021 ;

Le FSL est un dispositif de solidarité créé par la loi Besson du 31 mai 1990, outil du PDALHPD (Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées).

Cette loi instaure le droit pour toute personne ou famille (locataire, sous-locataire et propriétaire occupant) éprouvant des difficultés en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent, non « énergivore » et s'y maintenir et de disposer de la fourniture d'électricité, d'eau et de téléphone.

Le FSL se décline en 4 « volets » : Logement (accès et maintien dans les lieux), Energie, Eau et Téléphone. Il est géré par le Département des Deux-Sèvres, les autres collectivités territoriales et les partenaires institutionnels (Caisse d'allocations familiales - CAF, Mutualité sociale agricole - MSA, bailleurs publics, fournisseurs d'énergies, distributeurs d'eau et structures d'assainissement) participant au financement du FSL sur la base d'une contribution annuelle volontaire.

Depuis 2020, au titre d'une part de la mise en œuvre du PLH, d'autre part des aides au paiement des factures d'eau et d'assainissement collectif et enfin de la distribution d'eau potable qui n'est pas gérée directement par la CAN (SAUR, SECO, SERTAD et SMAEP 4B), la CAN apporte une contribution annuelle au dispositif du FSL dans le cadre d'une Convention unique de partenariat et d'objectifs, tout en poursuivant à distinguer les budgets et statistiques par « volets » (habitat, assainissement et eau potable) et selon les communes concernées.

En 2020, le FSL a permis de traiter 908 dossiers pour un montant financier total de 228 848 € (cf. tableau récapitulatif par commune joint en annexe).

Sur la base des modalités de financement respectives des politiques de l'habitat, de l'assainissement et de l'eau (cf. convention unique de partenariat et d'objectifs jointe en annexe), la participation financière globale de la CAN à ce dispositif est fixée à **54 104,30 €** au titre de l'année 2021, répartie de la façon suivante :

- 39 894,80 € pour les volets « Logement » et « Energie »,
- 7 850,25 € pour le volet « Assainissement »,
- 6 359,25 € pour le volet « Eau ».

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la participation financière globale de la CAN au financement du FSL pour l'année 2021 à hauteur de 54 104,30 €,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la Convention annuelle unique de partenariat et d'objectifs avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, au titre de l'année 2021,
- Autorise le versement de cette participation financière en une seule fois par budget distinct au Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Christian BREMAUD

Vice-Président Délégué